

Art. 2. — Le Grand Prix du Président de la République est décerné aux personnes physiques suivantes relevant des gouvernorats de Nabeul et de Ben Arous.

Gouvernorat de Nabeul :

Noms et prénoms	Secteur	Délégation
Mokhtar Chédli	Torki	Grombalia
Abdelkader Belgacem	Torki	Grombalia
Abderrahmane Ben Messouad	Takelsa	Soliman

Gouvernorat de Ben Arous

Noms et prénoms	Secteur	Délégation
Salem Dridi	Sidi Saâd	Mornag
Béchir Jenan	Bou M'Hel	Bou M'Hel
Mustapha Trabelsi	Sidi Saâd	Mornag

Art. 3. — Le ministre de l'agriculture est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal Officiel de la République tunisienne*.

Tunis, le 6 janvier 1992.

ZINE EL ABIDINE BEN ALI

N° d'ordre	Noms et prénoms	Secteur	Délégation	Montant des prix
1	Brahim B. Khélifa Barhoumi	J'Hina Nord	Sidi Amor Bouhajla	1800D
2	Tijani El Ayadi	J'Hina Nord	Sidi Amor Bouhajla	1750D
3	Mohamed B. Salem Chebbi	J'Hina Nord	Sidi Amor Bouhajla	1700D
4	Amor Baazaoui	Cherarda Centre	Cherarda	1650D
5	Hassine Chatboui	Nasrallah	Sidi Ali Ben Nasrallah	1600D
6	Brahim Ben Ali Kacem	Cherarda	Cherarda	1500D
Total				10.000D

Art. 3. — Le ministre de l'agriculture est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal Officiel de la République tunisienne*.

Tunis, le 6 janvier 1992.

ZINE EL ABIDINE BEN ALI

NOMINATIONS

Par décret n° 92-12 du 6 janvier 1992 :

Les ingénieurs en chef dont les noms suivent sont nommés en qualité d'ingénieur général au ministère de l'agriculture :

Messieurs :

Rhaïem Hassen
Attafi Mustapha
Baccari Abdelaziz
Kechou Mohamed
Gharsallah Khélifa
M'Hidi Mohamed

Essid Habib
Slama Hamouda
Chebil Abderrazak
Amira Abdelkader
Chemli Abdelkarim
Selmi Mohsen
Ben Azouz Abdeljalil
Zahaf Hafdeh
Gaia Abdallah
Mamou Henri
Siala Chédly
Meddeb Abdelaziz

MINISTERE DU TRANSPORT

DELEGATION DE SIGNATURE

Arrêté du ministre du transport du 6 janvier 1992 portant délégation de signature.

Le ministre du transport ;

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983 portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités publiques locales et des établissements publics à caractère administratif ;

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975 autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leurs signatures ;

Vu le décret n° 91-86 du 14 janvier 1991 portant organisation des services centraux du ministère du transport ;

Vu le décret n° 91-276 du 20 février 1991 portant nomination des membres du gouvernement ;

Vu le décret n° 91-515 du 8 avril 1991 portant nomination de Monsieur Mohamed Ben Béchir Taieb, ingénieur général, chargé de mission pour occuper l'emploi de directeur général de l'aviation civile.

Arrête :

Article premier. — Conformément au paragraphe deux de l'article premier du décret sus-visé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur